

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 3 avril 2018

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, Mme PFEIFLE Gabriela

Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, GOUAULT Marc, GARDOU Jean-Luc

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire demande à la doyenne de la séance, Madame CLARY Michèle, d'aborder l'ordre du jour :

Délibération 2019/09

Vote du compte de gestion 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

Délibération 2019/10
Vote du compte administratif 2018

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mme CLARY Michèle, doyenne de la séance, des comptes administratifs de la commune, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération 2019/11
Affectation du résultat de l'exercice 2018

M me CLARY Michèle propose de :

- reporter l'excédent de 21 419,87 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
- affecter la somme de 57 772,90 € au compte 1068 de la section d'investissement

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Délibération 2019/12
Vote des quatre taxes 2019

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux par rapport à l'année 2018, soit pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	9.90 %
Taxe foncière (bâti)	7.98 %
Taxe foncière (non bâti)	50.16 %
CFE	11.70 %

Le Conseil municipal vote ces quatre taxes à l'unanimité.

Délibération 2019/13
Vote du budget 2019

Mme le Maire présente le budget 2019 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	117 028,87 €
Recettes de fonctionnement :	95 609.00 €
Report en 002	21 419.87 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 117 028.87€ en équilibre

Dépenses d'investissement :	65 998.73 €
Recettes d'investissement :	123 771.63 €
(restes à réalisER2018 compris)	

Soit un total pour la section d'investissement de 240.800.50 € en équilibre

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2019 à l'unanimité.

Questions diverses

Dans le programme d'aménagement de la place du bourg, les bordures ont bien été placées comme prévus. Un débat est engagé concernant la pose de bordures du côté droit de la route en prenant en compte les évacuation des eaux pluviales qui seraient ainsi très canalisées. Voir pour la réalisation d'un caniveau en pierre devant chez Mme Cormeraie afin de dévier l'eau vers la gauche, évitant ainsi que toute l'eau ruisselle. L'ensemble des conseillers est favorable pour demander les devis.

L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est levée à 22h45